Note pratique

Consentement volontaire et éclairé

Pour toute activité de recherche ou de collecte de données

Introduction

Avant chaque activité de recherche ou de collecte de données, il faut absolument s'assurer que les participants ont donné leur consentement volontaire et éclairé. Pour donner son consentement, une personne doit indiquer qu'elle comprend les détails de sa participation à l'activité de collecte de données et accepte de s'y livrer ; elle exprime ce consentement en le déclarant oralement ou en signant un formulaire prévu à cet effet.

Il est important de s'assurer que l'information communiquée aux participants est bien assimilée par ces derniers. Donc, si vous leur demandez de lire un formulaire ou d'écouter quelqu'un lire les informations en question, il serait bon de vérifier la bonne compréhension du contenu par le participant, à intervalles réguliers.

Faites vérifier par votre équipe locale de recherche que les informations et les principes suivants sont présentés de manière pertinente et appropriée pour votre public.

Que faut-il prendre en considération ?

- L'âge des participants.
- La langue qu'ils parlent.
- Toute adaptation nécessaire à la compréhension de la procédure de consentement, comme par exemple une traduction, une lecture à haute voix, une traduction en langue des signes, etc.
- Le fait que ces personnes soient capables de donner elles-mêmes un consentement éclairé, ou qu'elles aient besoin d'un tuteur ou d'un aidant pour le faire.
- La possibilité que la participation et le consentement à l'activité de recherche présentent un degré de risque pour ces personnes.
- Ce à quoi vous leur demandez de consentir spécifiquement. S'il est possible que les informations données par les participants et participantes soient utilisées ou partagées à des fins différentes de celles prévues à l'origine, il est nécessaire de s'assurer que ces personnes le sachent et le comprennent.

Il est important de préparer et de lire le formulaire de consentement en entier pour s'assurer de ne rien omettre.

Éléments clés à inclure dans la recherche d'un consentement volontaire et éclairé.	
1.	Noms des chercheurs/collecteurs de données et de l'organisation qui entreprend l'activité de collecte
2.	But de la recherche – pourquoi faites-vous cette collecte ?
3.	Ce que la participation implique et pourquoi vous demandez aux personnes concernées de participer
4.	Bénéfices et risques liés à la participation
5.	Droit de mettre fin à sa participation à tout moment
6.	Compensations qui seront fournies pour la participation (transport, garde d'enfants, forfait mobile, etc.)
7.	Comment les données seront utilisées
8.	Comment les données seront gardées confidentielles
9.	Ce qu'il se passera avec la recherche – si celle-ci sera rendue publique et partagée sur Internet. Dans ce cas, s'il est possible qu'elle soit partagée ou publiée par des tiers à d'autres fins.
10.	La manière dont les résultats de la recherche seront communiqués aux participants.
11.	Des détails sur la manière de déposer une plainte s'ils sont insatisfaits ou préoccupés par un aspect quelconque de l'activité de collecte de données.